

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 juin 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DDEEES 199 Subvention (35 000 euros) et convention avec l'association Labo Citoyen (17^{ème}).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Labo Citoyen domiciliée 86, rue de la Condamine à Paris (17^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Labo Citoyen sise 86, rue de la Condamine à Paris (17^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35 000 euros est attribuée à l'association Labo Citoyen (n° SIMPA : 176881) dont le siège social est situé 86, rue de la Condamine à Paris (17^{ème}).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la ligne 55002 - rubrique 90 - Mission 400 - AP 4633 du budget d'investissement 2015 et exercices suivants de la Ville de Paris, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO